



# C'est les vacances ! Mais il faut déjà penser à la rentrée...

**Dans un souci de simplification de vos démarches, inutile de vous déplacer en mairie pour les inscriptions aux activités de vos enfants pour la prochaine rentrée scolaire.**

## **LES CHANGEMENTS POUR 2021-2022**

Dans la volonté d'améliorer les activités périscolaires proposées à vos enfants, plusieurs modifications auront lieu à la rentrée.

- Restauration : un nouveau marché de restauration plus qualitatif débutera en septembre, vous aurez la possibilité de choisir pour votre enfant le type de menu qu'il mangera **à l'année** sans augmentation de tarif. Il est possible à l'inscription de choisir :
  - ✓ un repas sans viande, votre enfant mangera du poisson ou végétarien toute l'année ;
  - ✓ un repas sans porc, votre enfant mangera du poisson ou végétarien lorsqu'il y aura du porc au menu;
  - ✓ un repas standard votre enfant n'a pas de régime alimentaire particulier.
- Mercredis/Vacances : lors de l'inscription à l'accueil de loisirs vous devrez également sélectionner le menu que votre enfant mangera toute l'année. Au moment de la réservation vous aurez la possibilité de choisir si votre enfant sera accueilli en demi-journée (matin avec repas) ou en journée complète quel que soit son âge.
- Accueil du soir / Etude :
  - ✓ Votre enfant est en maternelle : il sera accueilli de 16h30 à 18h30 à l'accueil du soir, un goûter lui sera servi.
  - ✓ Votre enfant est en élémentaire :
    - il aura la possibilité d'aller à l'étude dirigée de 16h30 à 18h où un goûter lui sera servi. Le tarif sera identique à celui de l'accueil du soir. Le forfait ne sera plus appliqué, vous serez facturé à la présence journalière. L'accueil du soir après étude de 18h à 18h30 est maintenu.
    - Club des petits futés (voir entraide descriptif plus bas)

## **MODALITÉS DE RESERVATION**

### ***ACTIVITES PERISCOLAIRES (accueils matin, soir, études, mercredis, cantine)***

La réservation peut se faire **8 jours calendaires avant la date souhaitée.**

Elle est possible hors délai sur votre espace personnel via « *Autres démarches* » ou par mail à [regieenfance@lesulis.fr](mailto:regieenfance@lesulis.fr). Toute **réservation hors délai** entraîne une **majoration de 50 % du tarif de base** (sauf dérogation professionnelle). Elle est soumise à la capacité d'accueil des différentes structures.

Les **annulations** sont impérativement à effectuer jusqu'à **4 jours** avant la date souhaitée, sous peine de facturation, sauf pour le mercredi qui doit être annulé 8 jours avant.

A **titre exceptionnel**, une **annulation sans justificatif** est envisageable, une fois par trimestre scolaire, le jour même, si vous prévenez, avant 9h30 ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : [info-cantine@lesulis.fr](mailto:info-cantine@lesulis.fr) ou par téléphone au 01.69.29.34.10.

### **ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES : VACANCES**

Les réservations aux accueils de loisirs pour les vacances fonctionnent selon les modalités suivantes :

- **Petites vacances** (automne, fin d'année, hiver et printemps) : la réservation et l'annulation sont possibles 3 semaines avant le début de chaque période de petites vacances ;
- **Vacances d'été** : la réservation et l'annulation pour les mois de juillet et août sont à réaliser avant le 15 juin de l'année en cours.

**ALMO** (Accueils de Loisirs en Milieu Ouvert) : les ALMO de la Châtaigneraie et des Amonts sont accessibles moyennant une **adhésion valable pour l'année scolaire**. L'inscription et le paiement se font en mairie, **à partir du 1er septembre**, à raison de 20 € pour le premier enfant (tarif dégressif de 5 € par enfant supplémentaire de la même fratrie).

**ENTRAIDES : inscription** pour l'année scolaire 2021/2022 directement sur les structures du **6 au 30 septembre 2021** :

- ✓ **Les Clubs des petits futés**, (enfants d'âge élémentaire) :  
**MPT des Amonts** (écoles des Avelines, du Parc, des Bergères et du Bosquet)  
**MPT de Courdimanche** (écoles de la Dimancherie, de Courdimanche, des Millepertuis et de la Queue d'oiseau).
- ✓ **Entraide collégiens** : CLASH du Bosquet (collège Aimé Césaire) MPT de Courdimanche (collège Mondétour).
- ✓ **Entraide lycéens** : CLASH du Bosquet.

La facture correspondant à l'adhésion annuelle (20 € par enfant et 5 € dès le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie) sera à payer au service régie enfance (01.69.29.34.09 sur rendez-vous uniquement) pour valider l'inscription.

Les entraides seront ouvertes à partir du **lundi 20 septembre 2021**, 5 jours par semaine et une semaine pendant les petites vacances.

**Une question** : [enfance@lesulis.fr](mailto:enfance@lesulis.fr) ou au 01.69.29.34.10

**Consultation du règlement intérieur sur votre espace famille.**